# 

* Date : 01-09-2008
* Language : French
* Section : Legislation
* Source : Numac 2008733685
* Author :

Tribunal de premiere instance de Tournai
Par acte n° 08-484, dressé au greffe du tribunal de première instance de Tournai, province de Hainaut, le 25 août 2008, Me Régine Desreumaux, avocate à Mouscron, agissant en qualité de mandataire de Tanghe, Nathalie, née à Mouscron le 23 mai 1968, veuve de M. Didier Van Hede, domiciliée à Mouscron, rue Ernest Solvay 34, agissant en qualité de mère de ses enfants mineurs :
Van Hede, Allan, né à Mouscron le 11 juillet 2000;
Van Hede, Geoffrey, né à Mouscron le 15 janvier 1997;
Van Hede, Jonathan, né à Mouscron le 12 novembre 1991, domiciliés avec leur mère, autorisée par ordonnance prononcée le 19 mars 2008 par M. le juge de paix du canton de Mouscron-Comines-Warneton, siège de Mouscron,
en vertu d'une procuration qui restera annexée à l'acte,
Laquelle comparante, agissant comme dit ci-dessus, a déclaré vouloir accepter, sous bénéfice d'inventaire, la succession de Van Hede, Didier Willy, né à Mouscron le 1
er avril 1968, en son vivant domicilié à Mouscron, rue Couturelle 4, décédé à Mouscron le 5 février 2008.
Les créanciers et légataires sont invités à faire connaître leurs droits, par avis recommandé, au domicile élu dans les trois mois de la présente insertion.
L'élection de domicile est faite chez Me Benoît Cloet, notaire de résidence à Herseaux, rue des Croisiers 19.
Tournai, le 25 août 2008.
Pour extrait conforme : le greffier, (signé) Cl. Verschelden.